



## REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Bonsoir Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre participation à l'enquête Projet de Schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris en cours.

Votre contribution à bien été enregistrée :

Objet : Penser l'avenir de la MGP

Contribution : - La MGP à la compétence de la qualité de l'air. Le SCOT devrait dans ce cadre être beaucoup plus ambitieux sur les aménagements cyclables. Couvrir, par des pistes sécurisées, les axes de circulations les plus utilisés par les trajets domiciles-travail et ne pas centraliser ces itinéraires sur Paris comme le suggère la carte "renforcer la place de la nature". Il faut aussi s'organiser avec la Région Ile de France pour des aménagements concertés.

Il manque aussi dans ce SCOT un point d'attention porté aux déplacements piétons.

- Le principe de densification continue de la métropole ne semble pas être cohérents avec les projections sur les prochaines années ainsi que la demande des franciliens de gagner en qualité de vie. Avant de construire de nouveaux logements, il serait bon de réhabiliter les logements vacants avec un plan massif et transformer les immeubles de bureau existants. Dans le cadre de l'objectif ZAN une vision de réutilisation de l'existant devrait être privilégiée.

- Dans un contexte de forte activité du secteur du BTP il aurait été intéressant de mettre en place au niveau de la MGP des obligations de chantiers circulaires et de mettre en place des zones tampons permettant de faire circuler les matériaux.

- Les logements sociaux doivent être un point d'attention très particulier sur la MGP. Leur isolation thermique, la transition vers des énergies vertes et leur entretien devraient être une priorité pour l'ensemble des acteurs de la MGP. Les quartiers à forte densité de logements sociaux sont aussi ceux visés sur la carte "veiller au développement équilibré des projets" alors qu'au contraire, ces quartiers déjà denses devraient être protégés d'une nouvelle surdensification.

- Avec sa compétence sur la transition énergétique, la MGP devrait accompagner le déploiement d'énergies renouvelables : panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, pompes à chaleur, géothermie ... et dans les constructions neuves pousser à la création de logements à énergie positive.

- Le SCOT ne fait pas part de la création de nouveaux espaces verts de grandes ampleurs, mais fait plutôt état de l'inverse. Cela va à rebours de l'histoire. Dans le cadre du besoin d'adaptation au changement climatique, il faudrait aller plus loin que les prescriptions 82 et suivantes. En effet, il ne faut pas seulement "préserver et renforcer" il faut massivement créer et désimpermeabiliser l'ensemble des 131 communes, afin de pouvoir lutter contre les ICU qui ne feront que s'accroître dans les prochaines années.

La Commission d'Enquête se tient à disposition du public lors des permanences dont le calendrier figure à l'arrêté d'ouverture d'enquête accessible depuis la page [d'accueil](#) du registre numérique.

Le registre dématérialisé d'enquête publique est un service de Publilégal © 2014 - 2022

1, rue Frédéric Bastiat 75008 Paris - [www.registre-numerique.fr](http://www.registre-numerique.fr)

Vous recevez cet email suite au dépôt d'une contribution sur le registre numérique.  
si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails concernant cette procédure, vous pouvez [l'indiquer en cliquant ici](#)